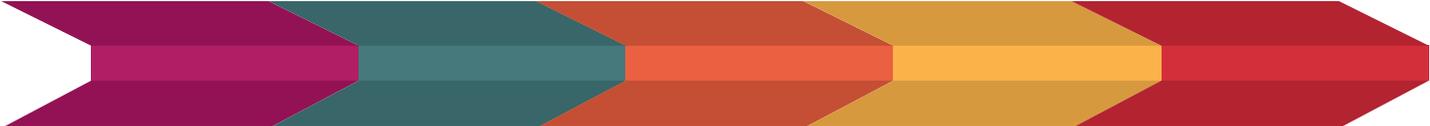


PLUS QU'UNE « ANNÉE DIFFICILE » : LA NÉCESSITÉ D'UN EXAMEN DU RENDEMENT DES INVESTISSEMENTS D'OMERS

Mai 2021



Résumé analytique

Le SCFP-Ontario représente près de la moitié des 289 000 membres actifs du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS), le régime de retraite à prestations déterminées (PD) de la province pour les municipalités, les conseils scolaires et certains autres travailleurs du secteur public.

Bien que la plupart des régimes de retraite aient affiché de bons rendements en 2020, OMERS a récemment déclaré des milliards de dollars de pertes au cours de l'année. Cela a incité le SCFP-Ontario à examiner le rendement des investissements d'OMERS par rapport à celui d'autres grands régimes et caisses de retraite. Nous avons également examiné la performance d'OMERS par rapport à ses propres critères de référence.

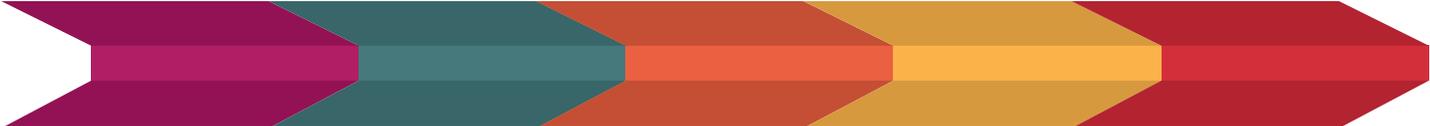
Nous constatons que la sous-performance d'OMERS n'est pas un problème nouveau ou à court terme. Plus précisément, nous constatons que :

- 1) le rendement à plus long terme d'OMERS a été considérablement inférieur à celui d'autres grands régimes et caisses de retraite, tant avant qu'après 2020;
- 2) OMERS accuse maintenant du retard même sur certains de ses propres indices de référence de rendement à long terme, un fait troublant qui, à l'encontre des normes de l'industrie, n'est pas divulgué dans son rapport annuel.

Étant donné que les rendements des placements financent la grande majorité des pensions versées par le régime, ces rendements sont extrêmement importants pour les participants au régime à PD. Une baisse du rendement des investissements peut amener les participants à devoir augmenter leurs cotisations au régime ou susciter de la pression en vue d'une diminution des prestations.

Malgré nos demandes, OMERS ne s'est pas engagé à procéder à un examen indépendant et transparent de ses décisions d'investissement.

Le SCFP-Ontario est d'avis que ces problèmes sont si graves qu'il est urgent de procéder à un examen, par des experts entièrement transparents, des stratégies d'investissement, des rendements et du processus interne d'évaluation de la performance d'OMERS. Cet examen devrait être effectué par les répondants et les parties prenantes du régime (les parties à risque d'OMERS) et devrait être entièrement indépendant du personnel d'OMERS, qui a clairement un conflit d'intérêts dans la réalisation d'un examen de son propre rendement. Nous invitons les autres répondants d'OMERS, y compris nos homologues employeurs et l'ensemble de la communauté des parties prenantes organisationnelles au régime, à soutenir cette proposition et à travailler avec nous pour effectuer cet examen.



Introduction

Le SCFP-Ontario représente 125 000 participants au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS). Nous sommes le principal répondant de ce régime de retraite à prestations déterminées (PD) dont le contrôle est, du moins en théorie, partagé entre les répondants du régime comme le SCFP-Ontario et d'autres syndicats et employeurs.



**Nous
CONTINUONS
DE CROIRE
FERMEMENT QUE
LE RÉGIME À PD
EST UN MODÈLE
QUI MÉRITE NON
SEULEMENT D'ÊTRE
DÉFENDU, MAIS
D'ÊTRE ÉTENDU
À TOUS LES
TRAVAILLEURS.**

Le SCFP-Ontario croit fermement que les régimes de retraite à PD sont le meilleur moyen d'offrir une retraite décente et sûre à nos membres qui travaillent fort. Les grands régimes à PD du secteur public, comme OMERS, permettent une mise en commun et un partage efficaces des coûts et des risques entre les employeurs et les participants au régime. Les régimes à PD permettent aux participants de savoir quelle sera leur pension à la retraite. Cette sécurité est extrêmement importante pour eux. Cependant, ce ne sont pas seulement les retraités qui bénéficient de bonnes prestations de retraite sûres. Il a été démontré que les régimes de retraite à PD ont des effets macroéconomiques positifs sur l'économie dans son ensemble.¹ Les préoccupations que nous soulevons dans le présent rapport ne concernent pas le modèle à prestations déterminées en soi; nous continuons de croire fermement que le régime à PD est un modèle qui mérite non seulement d'être défendu, mais d'être étendu à tous les travailleurs.

Depuis un certain nombre d'années, nous sommes préoccupés par le faible rendement des placements de la caisse de retraite d'OMERS comparativement à ceux d'autres régimes semblables. OMERS a récemment signalé que le régime avait connu une très mauvaise année en 2020. Cela a conduit le SCFP-Ontario à effectuer un examen plus approfondi des documents de rapport annuel accessibles au public afin de comparer le fonctionnement d'OMERS aux sept autres grands régimes et caisses de retraite (50 milliards de dollars et plus) au Canada.² OMERS réfère lui-même à ce club de grands régimes et caisses comme les « huit principaux gestionnaires de placements des régimes de retraite canadiens » et mène parfois des activités coordonnées avec eux.³

¹ Conference Board du Canada, « Economic Impact of British Columbia's Public Sector Pension Plans », octobre 2013; Boston Consulting Group, « Measuring Impact of Canadian Pension Funds », octobre 2015; Communiqué du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, « New analysis confirms that defined benefit pensions provide significant benefits to Canadian economy », 22 octobre 2013.

² Sauf indication contraire, les données contenues dans le présent document ont été compilées à partir des rapports annuels sur les régimes accessibles au public. À l'exception de la CDPQ, les rendements sont tels que déclarés dans ces documents et sont nets. La CDPQ a rapporté ses résultats bruts de certaines dépenses et ont donc été réduits de 0,2% pour mieux se rapprocher d'un rendement net. Les périodes à plus long terme sont annualisées et sont telles que rapportées par les régimes.

³ Communiqué d'OMERS, « CEOs of Eight Leading Canadian Pension Plan Investment Managers Call on Companies and Investors to Help Drive Sustainable and Inclusive Economic Growth », 25 novembre 2020. Nous traduisons toutes les citations provenant de sources dont le titre est en anglais.

En raison de leur taille, ces grands régimes et caisses de retraite sont en mesure d'investir dans des catégories d'actifs qui ne sont généralement pas accessibles aux petits investisseurs ou aux particuliers. En même temps, nous reconnaissons que ces huit régimes ne sont pas totalement similaires : chacun a sa propre structure de gouvernement, sa propre combinaison d'actifs, son propre appétit pour le risque et ses propres périodes de déclaration. Tout cela est décrit dans les documents publics de ces régimes. Néanmoins, nous reconnaissons également que bon nombre de ces différences résultent de décisions d'investissement spécifiques prises par les régimes et caisses. Nous pensons donc qu'il est utile de comparer les rendements de ce petit ensemble de grands régimes, en particulier sur des périodes plus longues.

Acronyme	Nom	Actifs sous gestion (en G\$)	Capitalisation selon le dernier rapport annuel	Date du dernier rapport annuel
OIRPC	Office d'investissement du régime de pensions du Canada	410	S.O.	31 mars 2020
CDPQ	Caisse de dépôt et placement du Québec	366	108 % (RREGOP)	31 déc. 2020
OTPP	Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	221	103 %	31 déc. 2020
PSP	Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public	170	111 % (Régime de la fonction publique)	31 mars 2020
OMERS	Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario	105	97 %	31 déc. 2020
HOOPP	Healthcare of Ontario Pension Plan	104	119%	31 déc. 2020
BC MPP	BC Municipal Pension Plan (investissements gérés par BCI, la Société de gestion des investissements de la C.-B.)	59 (MPP) 171 (BCI)	105%	Dec 31, 2019 (MPP) March 31, 2020 (BCI)
LAPP	Régime de retraite des autorités locales de l'Alberta (investissements gérés par l'Alberta Investment Management Corporation)	50 (LAPP) 119 (AIMCO)	119 %	31 déc. 2019

Dans certains cas, les caisses de retraite ci-dessus gèrent les placements de plusieurs régimes de retraite (c'est le cas de la CDPQ, PSP, BCI et AIMCO). Dans ces cas, nous examinons de plus près les rendements du régime client qui se compare le plus étroitement à OMERS.

Nous avons également examiné la performance d'OMERS par rapport à ses propres critères de référence.



AUSSI MAUVAIS QU'AIT ÉTÉ LE RENDEMENT D'OMERS EN 2020, IL NE S'AGIT PAS D'UN PROBLÈME NOUVEAU OU DE COURTE DURÉE.



UN TAUX DE RENDEMENT PLUS ÉLEVÉ AURAIT ÉTÉ MEILLEUR POUR LES PARTICIPANTS À OMERS COMME POUR LES EMPLOYEURS MEMBRES DU RÉGIME.



QU'IL EST URGENT DE PROCÉDER À UN EXAMEN, PAR DES EXPERTS ENTIÈREMENT TRANSPARENTS, DES STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT, DES RENDEMENTS ET DU PROCESSUS INTERNE D'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE D'OMERS.

Cet examen a abouti à des conclusions très troublantes qui suggèrent que, aussi mauvais qu'ait été le rendement d'OMERS en 2020, il ne s'agit pas d'un problème nouveau ou de courte durée. Nous avons constaté que le rendement à plus long terme d'OMERS est nettement inférieur à celui d'autres grands régimes et caisses de retraite. Nous avons aussi constaté qu'OMERS accuse maintenant du retard même sur certains de ses propres indices de référence de rendement à long terme, un fait troublant qui, à l'encontre des normes de l'industrie, n'est pas divulgué dans son rapport annuel.

Les résultats des placements sont extrêmement importants pour les participants aux régimes à prestations déterminées, car les rendements composés financent généralement la grande majorité des pensions qui sont éventuellement versées. OMERS indique que le rendement des investissements devrait financer environ 70 % des pensions versées par le régime.⁴ Un rendement insuffisant peut exercer une pression à la hausse sur les taux de cotisation exigés tant des participants que des employeurs. La plupart des autres régimes ont renoué avec leurs excédents depuis la crise financière mondiale d'il y a plus de dix ans, mais OMERS poursuit sa longue sortie du déficit. Les taux de cotisation ont été au cœur des discussions d'OMERS lorsque les décideurs du régime ont supprimé l'indexation garantie en 2020. Et nous nous attendons à ce que, dans les mois à venir, OMERS cherche de nouveau à faire supporter aux participants le fardeau de la capitalisation du régime, qui connaît des problèmes à cause de ces rendements insatisfaisants. Pendant ce temps, d'autres régimes de retraite, qui ont obtenu de meilleurs rendements, détiennent actuellement un excédent important. Beaucoup ont des taux de cotisation inférieurs et certains bonifient même les prestations de retraite.⁵ Un taux de rendement plus élevé aurait été meilleur pour les participants à OMERS comme pour les employeurs membres du régime.

Malgré nos demandes⁶, OMERS ne s'est pas engagé à procéder à un examen indépendant et transparent de ses décisions d'investissement. Tous les examens à ce jour se sont déroulés à huis clos chez OMERS et n'ont pas été partagés avec les répondants du régime ni décrits en détail. Bien qu'OMERS ait présenté plusieurs changements qu'elle compte apporter à sa politique d'investissement, son message primordial demeure que « les principes fondamentaux de notre stratégie à long terme restent solides et nous continuerons de faire progresser cette stratégie ».⁷

Le SCFP-Ontario est d'avis que ces problèmes sont si graves qu'il est urgent de procéder à un examen, par des experts entièrement transparents, des stratégies d'investissement, des rendements et du processus interne d'évaluation de la performance d'OMERS. Cet examen devrait être effectué par les répondants et les parties prenantes du régime (les parties à risque d'OMERS) et devrait être entièrement indépendant du personnel d'OMERS, qui a clairement un conflit d'intérêts dans la réalisation d'un examen de son propre rendement. Nous invitons les autres répondants d'OMERS, y compris nos homologues employeurs et l'ensemble de la communauté des parties prenantes organisationnelles au régime, à soutenir cette proposition et à travailler avec nous pour effectuer cet examen.

⁴ OMERS, Rapport annuel 2020, p. 2.

⁵ Communiqué de presse du HOOPP, «HOOPP posts 11.42% return in 2020, surpasses \$100 billion in assets», 31 mars 2021.

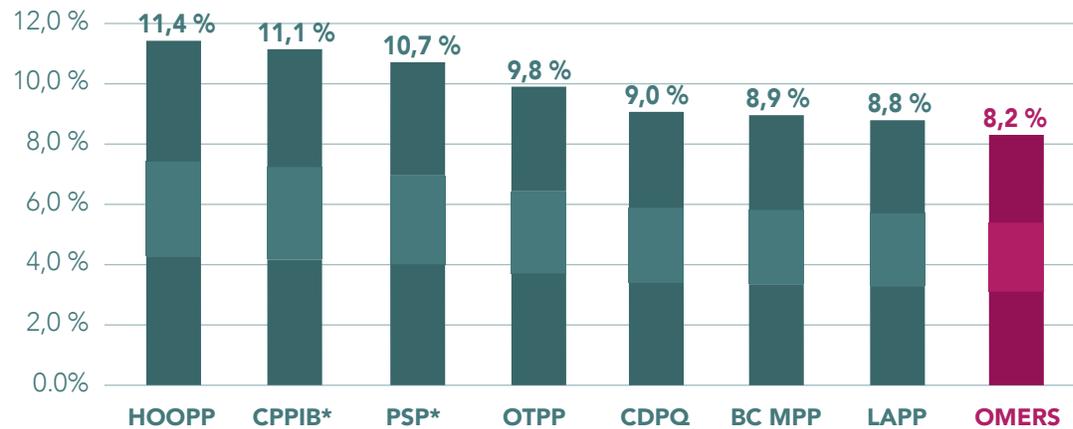
⁶ Communiqué du SCFP-Ontario, «We won't pay for the mistakes of OMERS executives», 25 février 2021.

⁷ OMERS, Rapport annuel 2020, p. 23.

Nos cinq principales conclusions sont les suivantes :

- 1. Les préoccupations du SCFP-Ontario vont au-delà d'une simple année « difficile » en 2020. Les rendements annualisés d'OMERS sur 10 ans étaient inférieurs à ceux des autres grands régimes et caisses avant la crise de la COVID.**

Rendements annuels à 10 ans en 2019



Au 31 déc. 2019 sauf * au 31 mars 2019
Source : Rapports annuels respectifs



**IL S'AGIT
D'UNE SOUS-
PERFORMANCE
ANNUELLE
HISTORIQUE
PAR RAPPORT
AUX INDICES DE
RÉFÉRENCE.**

- 2. La performance d'investissement d'OMERS en 2020 a été particulièrement médiocre.**

Le rendement annuel d'OMERS 2020 (-2,7 %) était bien en deçà de l'indice de référence du régime pour l'année de + 6,9 %. Il s'agit d'une sous-performance annuelle historique par rapport aux indices de référence.

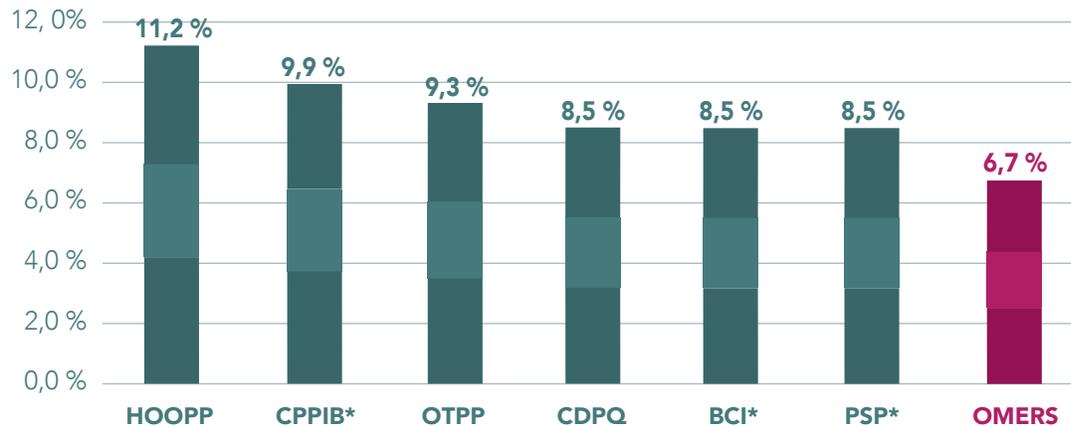
Or, d'autres régimes ont rapporté un rendement annuel très solide pour l'année civile 2020 :

RENDEMENTS ANNUELS EN 2020	
HOOPP	+ 11,4 %
Univers des régimes de retraite RBC ⁸	+ 9,2 %
OTPP	+ 8,6 %
CDPO	+ 7,5 %
OMERS	- 2,7 %

⁸ RBC Services aux investisseurs et de trésorerie, «Les régimes canadiens à prestations déterminées canadiens affichent des rendements de près de 10% au terme d'une année mouvementée sans précédent », 29 janvier 2021.

Ce résultat négatif a fait passer le rendement annualisé sur dix ans de 8,2 % à 6,7 %.

Rendements annuels à 10 ans en 2020



Au 31 déc. 2020 sauf * au 31 mars 2020

Le graphique ci-dessus présente les renseignements les plus récents sur le rendement des caisses et régimes respectifs, tel qu'ils figurent dans leurs rapports annuels. LAPP et BC MPP n'ont pas encore communiqué leurs résultats au 31 décembre 2020. AIMCO n'a pas non plus entièrement rendu publics ses résultats de 2020. Cependant, BCI (l'agent d'investissement de BC MPP et d'autres régimes du secteur public de la Colombie-Britannique) a publié ses résultats du 31 mars 2020, qui sont donc inclus ci-dessous. Le graphique peut être mis à jour au fur et à mesure que d'autres régimes déclareront le rendement de leurs investissements en 2020.

3. OMERS ne publie pas de comparatifs entre ses rendements annualisés à long terme et ses propres indices de référence.

L'analyse comparative est une pratique courante qui consiste à définir une norme ou un objectif d'investissement par rapport auquel le rendement réel du régime est comparé afin d'évaluer constamment la performance des investissements. OMERS lui-même décrit un indice de référence comme « un point de référence par rapport auquel le rendement d'un placement est mesuré ».⁹ Les comparaisons des rendements par rapport aux indices de référence sont généralement effectuées sur une base d'un an, mais la communication de comparatifs annualisés à long terme est chose très fréquente. La communication de ces indices de référence est une pratique courante chez les régimes de retraite et les gestionnaires de placements tiers. Même les véhicules de placement individuels comme les fonds communs de placement et les FNB fournissent généralement des détails sur la façon dont leur rendement se compare aux indices de référence annuels et à long terme.



OMERS NE PRÉSENTE PAS DE COMPARAISONS CLAIRES DES RENDEMENTS ANNUALISÉS À LONG TERME DU RÉGIME AVEC SES INDICES DE RÉFÉRENCE À LONG TERME CORRESPONDANTS.

OMERS Administration Corporation (AC) établit chaque année les indices de référence d'OMERS, comme décrit dans la section « Performance Management » (gestion du rendement) du document de politique d'investissement du régime.¹⁰ Les rapports annuels d'OMERS décrivent comment ces indices de référence sont construits pour chaque catégorie d'actifs. Pendant de nombreuses années, ces rapports ont déclaré que « notre objectif est d'obtenir des rendements stables qui atteignent ou dépassent nos critères de référence ». Les rapports annuels d'OMERS comparent les rendements annuels du régime à ses indices de référence annuels. Toutefois, dans les sections décrivant le rendement des investissements, **OMERS ne présente pas de comparaisons claires des rendements annualisés à long terme du régime avec ses indices de référence à long terme correspondants.** Bien que le rapport annuel compare le rendement au taux d'actualisation du régime et à une attente de rendement à long terme établie par le conseil d'administration d'AC, il omet de comparer le rendement à long terme du régime à ses propres indices de référence à long terme.



EN L'ABSENCE DE DONNÉES COMPARATIVES À PLUS LONG TERME, LES PARTIES PRENANTES SE HEURTENT À DE SÉRIEUX OBSTACLES DANS L'ÉVALUATION DES PERFORMANCES

OMERS estime que « payer des pensions sur des décennies signifie une approche à long terme ».¹¹ Or, en l'absence de données comparatives à plus long terme, les parties prenantes se heurtent à de sérieux obstacles dans l'évaluation des performances. Un examen des anciens rapports annuels montre qu'OMERS avait une pratique de longue date de rapporter ces comparaisons à long terme, pratique à laquelle elle a mis fin en 2013 sans explication. **Il s'agit d'un écart spectaculaire par rapport aux autres régimes de retraite et, à notre avis, d'un grave manque de transparence de la part d'OMERS.**

	HOOPP	OIRPC	PSP	OTPP	CDPQ	BC MPP	LAPP	OMERS
Le rapport annuel compare-t-il les rendements annualisés à long terme aux indices de référence correspondants?	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON



IL S'AGIT D'UN ÉCART SPECTACULAIRE PAR RAPPORT AUX AUTRES RÉGIMES DE RETRAITE ET, À NOTRE AVIS, D'UN GRAVE MANQUE DE TRANSPARENCE DE LA PART D'OMERS.

L'Énoncé des politiques et procédures de placement d'OMERS stipule que « les rapports sur le rendement sont conformes aux pratiques reconnues dans le secteur ».¹² La déclaration d'OMERS sur les convictions en matière d'investissements indique que « l'articulation de nos objectifs d'investissement et de nos mesures de rendement contribue à garantir une reddition de comptes claire ».¹³ Nous ne croyons pas qu'OMERS respecte ces normes de divulgation et de responsabilisation sur ce point.

¹⁰ OMERS, Statement of Investment Policies and Procedures – Primary Plan», 1^{er} janvier 2021. [Nous traduisons.]

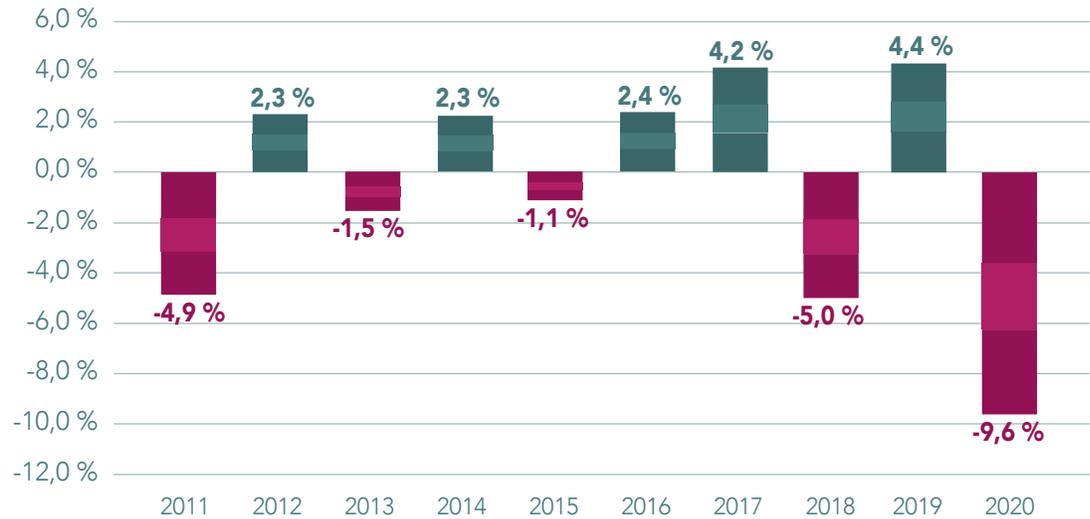
¹¹ Communiqué de presse d'OMERS, «OMERS Reports 2020 Financial Results: paying pensions over decades means a long-term approach», 25 février 2021.

¹² OMERS, «Statement of Investment Policies and Procedures », 1er janvier 2021. www.omers.com/governance-manual-policies-and-guidelines. [Nous traduisons.]

¹³ OMERS, «Statement of Investment Beliefs», 1er janvier 2020. www.omers.com/governance-manual-policies-and-guidelines. [Nous traduisons.]

4. Les rendements d'OMERS à 5 et 10 ans sont désormais inférieurs aux indices de référence d'OMERS pour ces périodes.

Rendement annuel vs indice annuel d'OMERS



Source : OMERS, 2020 Annual Report, Ten-Year Financial Review, p. 142.



**LES AUTRES
GRANDS RÉGIMES
ET CAISSES QUI
ONT COMMUNIQUÉ
LEURS RÉSULTATS
DE 2020 ÉTAIENT
TOUTEFOIS TOUS
EN AVANCE SUR
LEURS INDICES
DE RÉFÉRENCE
DÉCENNAUX AU
MOMENT DE LA
PUBLICATION DE
LEUR DERNIER
RAPPORT ANNUEL.**

	Rendement d'OMERS	Indice de référence d'OMERS	Écart
Annualisé sur 5 ans	6,5 %	7,4 %	-0,9 %
Annualisé sur 10 ans	6,7 %	7,3 %	-0,6 %

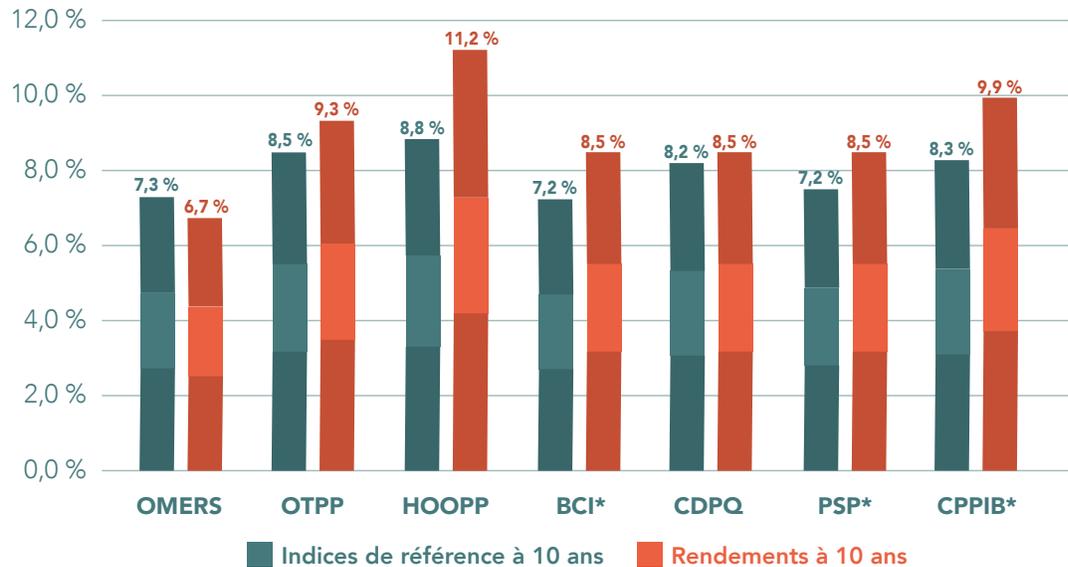
Source : Rendements tirés du rapport annuel 2020 d'OMERS
Indices annualisés à long terme non mentionnés dans le rapport annuel et communiqués verbalement au SCFP par OMERS à notre demande.

Les chiffres de référence annualisés à 5 et 10 ans ci-dessus n'ont pas été divulgués dans le rapport annuel 2020 d'OMERS. OMERS a fourni ces chiffres verbalement au SCFP-Ontario à notre demande. Les rapports annuels précédents d'OMERS incluaient normalement une déclaration selon laquelle « notre objectif est d'obtenir des rendements stables qui atteignent ou dépassent nos indices de référence ». ¹⁴ Celle-ci semble avoir été supprimée du rapport annuel 2020.

Nous notons également que les indices de référence d'OMERS sont relativement faibles au cours de cette période, comparativement à ceux d'autres régimes. Nous croyons que cela est dû à une méthodologie d'analyse comparative différente pour certains investissements chez OMERS par rapport aux normes de l'industrie. Les autres grands régimes et caisses qui ont communiqué leurs résultats de 2020 étaient toutefois tous en avance sur leurs indices de référence décennaux au moment de la publication de leur dernier rapport annuel.

¹⁴ 2010 Annual Report p. 27; 2011 Annual Report p. 25; 2012 Annual Report p. 23; 2013 Annual Report p. 22; 2014 Annual Report p. 12; 2015 Annual Report p. 9; 2016 Annual Report p. 33; 2017 Annual Report p. 33; 2018 Annual Report p. 33; 2019 Annual Report p. 42; 2020 Annual Report N/A.

Rendements à 10 ans vs indices de référence à 10 ans en 2020



Au 31 déc. 2020 sauf * au 31 mars 2020



**Si OMERS
AVAIT ATTEINT
CES MEILLEURS
RÉSULTATS, LE
RÉGIME AURAIT
MAINTENANT
UN EXCÉDENT
TRÈS
IMPORTANT.**

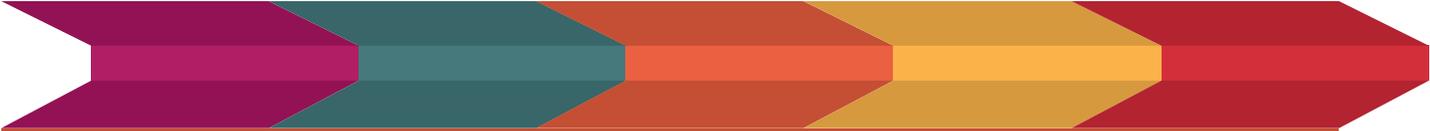
L'incidence sur OMERS de ces rendements à long terme inférieurs aux indices de référence a été considérable. L'écart de 0,6 % entre le rendement réel annualisé des placements d'OMERS sur 10 ans de 6,7 % et son indice de référence de 7,3 % signifie un rendement absolu qui aurait été d'environ 6 % plus élevé après ces 10 ans (tous les autres facteurs étant égaux). Même l'atteinte de ce rendement de référence sur une base annualisée de 10 ans aurait donné lieu à une base d'actifs d'environ 6 milliards de dollars en plus.¹⁵ Ce meilleur résultat aurait entraîné un excédent du taux de capitalisation déclaré d'OMERS.

Cette différence est encore plus grande si on compare l'impact du rendement des investissements d'OMERS à celui de n'importe lequel des autres grands régimes. Par exemple, si OMERS avait atteint les rendements annualisés réels sur 10 ans de l'OTPP de 9,3 % (juste en dessous de la moyenne des six autres régimes énumérés précédemment), l'actif d'OMERS serait maintenant (tous les autres facteurs étant égaux) d'environ 27 % plus élevé que l'avoir actuel. En valeur monétaire, cette différence représente environ 28 milliards de dollars d'actifs supplémentaires après la période de 10 ans de 2011 à 2020. Si OMERS avait atteint ces meilleurs résultats, le régime aurait maintenant un excédent très important.

5. Le rendement d'OMERS à 20 ans n'est pas supérieur à son indice de référence à 20 ans.

À la demande du SCFP-Ontario, OMERS a également divulgué verbalement que son rendement à 20 ans correspond à son indice de référence à 20 ans, soit 6 %. À notre avis, il est troublant que le régime n'ait pas surpassé son indice de référence au cours de cette longue période et que cette comparaison ne soit pas non plus divulguée dans son rapport annuel.

¹⁵ Les scénarios alternatifs pour le rendement des investissements décrits dans cette section sont nécessairement approximatifs car ils sont basés sur des données rendues publiques par OMERS et ont été générés en utilisant la base d'actifs d'OMERS déclarée au 31 décembre 2010, soit 53,3 milliards de dollars.



Conclusion

Le SCFP-Ontario est gravement préoccupé par le rendement des investissements d'OMERS et par ce que nous croyons être un troublant manque de transparence sur ces questions. À notre avis, ces questions ne peuvent être rejetées comme un simple problème d'une année.



**CES QUESTIONS
NE PEUVENT
ÊTRE REJETÉES
COMME UN SIMPLE
PROBLÈME D'UNE
ANNÉE.**

Nous prévoyons que ces rendements à long terme, inférieurs à l'indice de référence, mèneront très probablement directement à une nouvelle série de propositions visant à diminuer les prestations de retraite payables aux retraités actuels et futurs. OMERS a déjà éliminé la garantie d'indexation des prestations de retraite pour le service après 2022, et la direction d'OMERS a indiqué qu'elle examinerait d'autres changements dans la conception du régime. OMERS a récemment déclaré par écrit au SCFP que « le régime de retraite d'OMERS est confronté à des problèmes de durabilité depuis un certain temps et [que] les résultats d'investissement de 2020 ont amplifié la nécessité de s'attaquer à ces problèmes ». Lors de la récente assemblée générale annuelle 2021 d'OMERS, le PDG de la société des répondants d'OMERS, Michael Rolland, a déclaré : « Il n'y a aucune garantie quant aux décisions que nous devons prendre en fonction de notre rendement [...] c'est une performance à long terme que nous devons examiner [...] les résultats de 2020 ont eu un impact [...] et c'est pourquoi nous y jetons un coup d'œil. »



**NOUS PRÉVOYONS
QUE CES RENDE-
MENTS À LONG
TERME, INFÉRIEURS
À L'INDICE DE
RÉFÉRENCE,
MÈNERONT TRÈS
PROBABLEMENT
DIRECTEMENT À
UNE NOUVELLE
SÉRIE DE PROPO-
SITIONS VISANT
À DIMINUER LES
PRESTATIONS DE
RETRAITE PAYABLES
AUX RETRAITÉS
ACTUELS ET
FUTURS.**

Le SCFP-Ontario est le plus grand répondant représentant les participants au régime d'OMERS, avec plus de 125 000 participants actifs au régime. Il est vrai que le SCFP-Ontario nomme des représentants à la fois à la société administrative (AC) d'OMERS et à la société des répondants d'OMERS. Cependant, en raison des règles de confidentialité restrictives de ces deux conseils, nos représentants ne sont pas en mesure de tenir le SCFP-Ontario pleinement informé de ce qui se passe réellement au sein de ceux-ci et des décisions qui sont prises au sujet de l'épargne-retraite durement acquise de nos membres. Nous ne croyons pas que ce soit ainsi qu'un régime de retraite conjoint bien géré est censé fonctionner. Par conséquent, nous avons le sentiment d'être un répondant du régime uniquement sur papier. Nos membres ne sont pas bien servis par une structure qui les empêche effectivement de jouer la fonction de surveillance qu'ils devraient exercer sur leur régime de retraite.



NOUS NE SOMMES PAS CONVAINCUS QUE LA DIRECTION D'OMERS ELLE-MÊME A PRIS, OU ENVISAGE DE PRENDRE, DES MESURES SUFFISANTES POUR EXAMINER DE MANIÈRE CRITIQUE SON PROPRE RENDEMENT.



VEILLER À CE QUE NOS RENDEMENTS DE RETRAITE SOIENT AUSSI BONS QUE POSSIBLE N'EST PAS UNE QUESTION PARTISANE NI UNE QUESTION SUR LAQUELLE LES PARTICIPANTS ET LES EMPLOYEURS DEVRAIENT AVOIR UNE DIVERGENCE D'OPINIONS. NOUS VOULONS TRAVAILLER AVEC LES AUTRES RÉPONDANTS ET PARTIES PRENANTES AFIN DE RÉGLER CES PROBLÈMES POUR LE BIEN DE TOUS LES MEMBRES D'OMERS.

Ces obstacles n'empêcheront pas le SCFP-Ontario de faire tout ce qui est en son pouvoir pour s'assurer que ces préoccupations au sujet du rendement des investissements d'OMERS sont prises en compte. Sur la base de ses commentaires publics à ce jour, nous ne sommes pas convaincus que la direction d'OMERS elle-même a pris, ou envisage de prendre, des mesures suffisantes pour examiner de manière critique son propre rendement, et nous ne sommes pas non plus convaincus que les participants, les répondants ou les parties prenantes organisationnelles du régime auront droit à un rapport transparent sur un tel examen.

Par conséquent, le SCFP-Ontario demande aux répondants du régime des deux côtés de la table de travailler avec lui pour commander un examen du programme d'investissement d'OMERS à un expert totalement transparent et indépendant. Cet examen doit être mené au grand jour par les répondants et les parties prenantes eux-mêmes, et non à huis clos par OMERS. Veiller à ce que nos rendements de retraite soient aussi bons que possible n'est pas une question partisane ni une question sur laquelle les participants et les employeurs devraient avoir une divergence d'opinions. Nous voulons travailler avec les autres répondants et parties prenantes afin de régler ces problèmes pour le bien de tous les membres d'OMERS.